

Vu l'arrêté n° 1648 CM du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Alexandre Verhoest en qualité de directeur de l'environnement ;

Vu l'arrêté n° 9704 VP du 10 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Alexandre Verhoest, directeur de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française et notamment et notamment l'autorisation l'ensemble des dispositions du titre IV du livre III relatif à "l'accès aux ressources génétiques, usage et partage des avantages issus de leur valorisation" ;

Vu l'arrêté n° 8743 MCE/DIREN du 9 septembre 2020 autorisant l'association Société ornithologique de Polynésie Manu à la capture d'oiseaux relevant de la catégorie A du code de l'environnement à des fins de conservation ;

Vu l'arrêté n° 14125 MCE/DIREN du 23 décembre 2021 autorisant l'association Société ornithologique de Polynésie Manu au ramassage et à la détention d'oiseaux morts relevant de la catégorie A du code de l'environnement à des fins de surveillance sanitaire ;

Vu l'arrêté n° 8133 MCE/DIREN du 29 juillet 2022 autorisant la Société d'ornithologie de Polynésie Manu à réaliser des prélèvements sanguins sur sept espèces d'oiseaux terrestres relevant de la catégorie A du code de l'environnement, à des fins de surveillance sanitaire ;

Vu l'arrêté n° 311 PR du 13 avril 2023 autorisant Roberto Luta à accéder à des ressources génétiques, ainsi qu'à leur export vers l'Europe (Allemagne, France, Lituanie) ;

Vu l'acte d'engagement de Roberto Luta en date du 7 mars 2023 modifié,

Arrête :

Article 1er.— Les articles 1, 4 et 7 de l'arrêté n° 311 PR du 13 avril 2023 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Article 1er.— Roberto Luta est autorisé à accéder à des ressources génétiques, ainsi qu'à leur export vers l'Europe (Allemagne, France, Lituanie, Danemark) dans le cadre d'un projet intitulé : "Recherche de pathogènes, de cause de mortalité, sexages et génétique sur des espèces d'oiseaux, classés en liste A, à des fins de sauvegarde desdites espèces et sur des oiseaux et insectes appartenant à des espèces introduites sur le territoire mais vivants à proximité, à des fins de recherche épidémiologique pour améliorer la lutte contre ces pathogènes" mené par Caroline Blanvillain.

"Art. 4.— Les espèces et matières autorisées à la collecte, hormis dans les espaces naturels protégés du code de l'environnement, sont les suivantes :

- des prélèvements réalisés sur des oiseaux de catégorie A retrouvés mort ;

- des prélèvements sanguins ou de plumes réalisés sur la Rousserole des Marquises du sud (*Acrocephalus mendanae*), Monarque de Fatu Hiva (*Pomarea whitneyi*), le Monarque de Tahiti (*Pomarea nigra*), le Monarque de Ua Huka (*Pomarea iphis*), le Lori ultramarin (*Vini ultramarina*), le Lori de Kuhl (*Vini kuhlii*) et le Martin chasseur vénéré (*Todiramphus veneratus*) ;
- des prélèvements sur des espèces d'oiseaux introduits : bulbul à ventre rouge (*Pycnonotus cafer*), Capucins donacoles (*Lonchura castaneothorax*), Géopélies zébrées (*Geopelia striata*) et de Pigeon biset (*Columba livia*) ;
- des moustiques vecteurs des malaria aviaires : *Culex quinquefasciatus*, *Culex sitiens*, *Culicoides belkinii*, *Culex annulirostris*, *Aedes polynesiensis* et *Aedes vexans nocturnus* ainsi que des mouches piqueuses de la famille des *hippoboscidae* ;
- des prélèvements de fragments de coquilles d'œufs, des œufs non viables, morts au stade embryonnaire d'oiseaux de catégorie A.

"Art. 7.— Les quantités exportées annuellement soient, 10 autopsies maximum par espèce, 10 prélèvements sanguins maximum par espèce, 10 prélèvements de plumes par espèce et 200 spécimens de moustiques ou mouches sont autorisées vers :

- Université de Giessen (Allemagne) ;
- laboratoire Biochêne vert (France) ;
- laboratoire P.B. Sivickis (Lituanie) ;
- Copenhagen Zoo (Danemark)".

Art. 2.— Le directeur de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 novembre 2023.

Pour la vice-présidente et par délégation :

Pour le directeur absent :

La directrice adjointe,

Francine TSIU FOUCE EPOUSE BOUREILLE.

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ARRETE n° 11014 MFT/DGRH du 16 novembre 2023
proclamant les résultats du concours externe et interne,
pour le recrutement des instructeurs de formation
professionnelle de catégorie B, relevant de la fonction
publique de la Polynésie française**

NOR : DRH2351203AM

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 400 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 1556 CM du 11 août 2022 modifié portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2022 et 2023 de concours relevant de la filière administrative et financière, la filière éducative, la filière socio-éducative, la filière santé et la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2638 MEA/DGRH du 23 mars 2023 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe et interne de recrutement des instructeurs de formation professionnelle de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal d'admission n° 14962 MFT/DGRH du 15 novembre 2023,

Arrête :

Article 1er.— Sont déclarés admis au concours externe et interne pour le recrutement des instructeurs de formation professionnelle de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française, les candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté (dans l'ordre de mérite).

Art. 2.— La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 novembre 2023.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
des ressources humaines,
Marine NOGUIER.*

Annexe de l'arrêté n° 11014 /MFT/DGRH du 16 NOV 2023

D) CONCOURS EXTERNE

Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Animateur préparatoire	Liste principale	1	Monsieur	WILLIAMS	Harry
		2	Madame	ORI	Ludmila
	Liste complémentaire	1	Madame	TCHONG	Mareva

Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Bâtiment	Liste principale	1	Monsieur	TAPATOA	Heimana
		2	Monsieur	TANÉPAU	Barthélémy
		3	Madame	NEAGLE	Teirinai

Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Conduite automobile	Liste principale	1	Monsieur	BRACHT	Bjorn
		2	Madame	ANDRE	Annaïck
		3	Monsieur	BERTHO	Lorris
		4	Monsieur	CALCAGNI	Thierry

Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Couture	Liste principale	1	Madame	KRAUSER	Lindsey
Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Cuisine	Liste principale	1	Monsieur	SERRE	Philippe
		2	Monsieur	DIZY	Damien
	Liste complémentaire	1	Monsieur	COIC	Gael
Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Métiers de la mer	Liste principale	1	Monsieur	AMIOT	Kevin
Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Menuiserie	Liste principale	1	Monsieur	HART	Moetini
		2	Monsieur	ANDRIOT	Jean-Philippe
	Liste complémentaire	1	Monsieur	BELLIOT	Pierre-Yves
Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Métiers du tourisme	Liste principale	1	Monsieur	PAIN	Emmanuel
Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Secrétariat bureautique	Liste principale	1	Madame	TAPARE PIN	Leilani
	Liste complémentaire	1	Madame	TEUPOORAUTOA	Annick

Annexe de l'arrêté n° 11014 /MFT/DGRH du 16 NOV 2023

II) CONCOURS INTERNE

Spécialité	Type de liste	Ordre de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom usuel
Couture	Liste principale	1	Madame	WONG	Jenny